

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Note importante

- Les parents ou tuteurs renseignent la demande et la font signer par le directeur de l'école de secteur
- Les parents ou tuteurs transmettent la demande au maire de la commune de résidence pour AVIS
- Le maire de la commune de résidence transmet la demande au maire de la commune d'accueil pour DECISION
- **Le maire de la commune d'accueil notifie sa décision à la famille.**

Enfant

NOM et prénom de l'élève.....

Garçon Fille *cochez la case correspondante*

Né(e) le..... à (Pays + Ville)

Domicile au moment de la rentrée scolaire.....

Ecole fréquentée actuellement classe suivie

Ecole dans laquelle devrait être scolarisé l'enfant... ..

Parents ou tuteurs

M./Mme (NOM, Prénom)

agissant en qualité de père - mère – tuteur (*rayez la mention inutile*)

domicilié(e) 

Dérogation

La famille sollicite une dérogation pour l'admission de l'enfant dans l'école ci-après :

..... classe :

Pour les motifs suivants (*joindre toutes pièces justificatives nécessaires, certificat médical, attestation domicile etc...*) :

.....

A..... le..... Signature des parents ou du tuteur :

Avis et décision

AVIS éventuel du directeur de l'école de secteur :

Date, signature et cachet de l'école

AVIS du maire de la commune de résidence :

Date, signature et cachet de la mairie

DECISION du maire de la commune d'accueil :

Date, signature et cachet de la mairie

N.B. : La dérogation de secteur, si elle est accordée, l'est toujours sous réserve de places disponibles dans l'école demandée.

Dérogation de secteur scolaire

Données personnelles :

La ville de Wittenheim agit en tant que « responsable de traitement » et met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles pour que vos données personnelles soient traitées en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (art. 6 du RGPD).

Les informations recueillies par la ville de Wittenheim dans le cadre des demandes de dérogations scolaires sont enregistrées dans un fichier informatisé pour assurer la gestion administrative des enfants inscrits dans les groupes scolaires de la ville de Wittenheim ou résidant à Wittenheim ainsi que le suivi de leur scolarité.

Elles sont conservées pendant **8 ans**.

Elles sont destinées au service scolaire qui est susceptible de les transmettre aux services de l'Education Nationale ainsi que le cas échéant à la Ville dont dépend l'école demandée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, c'est-à-dire en recevoir une copie, ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données :

- par courrier : Délégué à la Protection des Données – Ville de Wittenheim – Place des Malgré-Nous – 68270 Wittenheim
- par email : contact.dpd@wittenheim.fr

Avant de pouvoir vous communiquer des informations ou corriger d'éventuelles erreurs, nous devons vous demander de confirmer votre identité et/ou de nous fournir des renseignements complémentaires pour nous permettre de satisfaire votre demande.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une plainte ou une demande auprès de l'autorité compétente. En France, l'autorité compétente est la CNIL à laquelle vous pouvez adresser une demande par voie électronique via le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>.

Fait à Wittenheim, le

Signature du responsable légal